Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215600123-20260403-D20260404-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2026

Commune de BEIGNON
Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes

Membres en exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le vendredi trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie HOURMAND, Maire.

Date de la convocation : 27 mars 2026

PRÉSENTS : HOURMAND Sylvie, WACQUEZ Pierre-Arnaud, LE FORT Sandra, DUVIC Vincent, Cellia BIENVENU, LARGE Patrick, BOUCHARD Olivier, CASTELLO Catherine, DELALANDE Manuella, FEUTELAIS Pierrick, GALODÉ Alexandra, GENTRIC-PÉDRONO Noëla, LABBÉ Pierrick, LANGLOIS Tony, LE CHENADEC Christophe, MALAQUIN Marion, OLIVOT Marina, TERTRAIS Fabien.

ABSENTE EXCUSÉE : MORAND Véronique (pouvoir à Sylvie HOURMAND)

Secrétaire de séance : Cellia BIENVENU

ÉLECTION DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES D20260404

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.
Cette désignation doit avoir lieu **à bulletin secret**. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;
Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.
Sont candidats au poste de titulaire :
M. Patrick LARGE
M. Pierrick FEUTELAIS
M. Christophe LE CHENADEC
Sont candidats au poste de suppléant :
M. Vincent DUVIC
M. Olivier BOUCHARD
M. Pierre-Arnaud WACQUEZ

Après le scrutin, à l'unanimité, sont désignés en tant que :
- délégués titulaires :
M. Patrick LARGE
M. Pierrick FEUTELAIS
M. Christophe LE CHENADEC
- délégués suppléants :
M. Vincent DUVIC
M. Olivier BOUCHARD
M. Pierre-Arnaud WACQUEZ

MAIRIE DE BEIGNON 56 (MORBIHAN)

Le Maire,
Sylvie HOURMAND

La Secrétaire de séance,
Cellia BIENVENU

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois.